



Gouvernement du Québec
L'Inspecteur général
des institutions financières

02449

LETTRES PATENTES
Loi sur les compagnies
(L.R.Q., chap. C-38, a. 218)

Partie III

*L'Inspecteur général des institutions
financières, sous l'autorité de la
partie III de la Loi sur les compagnies,
accorde les présentes lettres patentes aux
requérants ci-après désignés, les consti-
tuant en corporation sous la dénomination
sociale*

**CENTRE D'AIDE ET DE LUTTE CONTRE LES
AGRESSIONS A CARACTÈRE SEXUEL
(C.A.L.A.C.S.) DE BAIE-COMEAU**

*Données et scellées à Québec le 1990 12 11
et enregistrées le 1990 12 11
au libro C-1340 , folio 98*



Jean-Louis Bouchard
Inspecteur général des institutions financières

2846-1200

[Signature]
Contresignataire

1 — Requérants

Les requérants auxquels sont accordées les présentes lettres patentes sont:

Nom et prénoms	Profession ou Occupation habituelle	Adresse domiciliaire (No, rue, municipalité, code postal)
Elise Gauthier	Coordonnatrice-adjointe	1443, Mc Cormick, C.P. 220 Baie-Comeau G5C 2S7
Guyline M. Lévesque	Coordonnatrice générale	2704, Napoléon Baie-Comeau G5C 1A6
Anne Gagné	Géographe	1754, Papineau Baie-Comeau G5C 2J8
Linda Gosselin	Etudiante Université	51, de Bienville Baie-Comeau (Québec) G4Z 1A1
Denise Leduc	Secrétaire	871 boul. Bélanger, app. 4 Baie-Comeau (Québec) G5C 2N8

2 — Siège social

Le siège social de la corporation est situé

Baie-Comeau

3 — Conseil d'administration

Les administrateurs provisoires de la corporation sont:

Elise Gauthier
Anne Gagné
Guyline M. Lévesque
Linda Gosselin
Denise Leduc

4 — Immeubles

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à

\$1,000,000.00

5 — Objets

Les objets pour lesquels la corporation est constituée sont les suivants:

1. Mettre sur pied et assurer le fonctionnement d'un Centre d'aide et de services auprès des victimes d'agressions sexuelles.
2. Protéger les intérêts des femmes et des enfants en ce qui a trait aux abus et agressions à caractère sexuel.
3. Assumer un rôle d'éducation, d'information et de prévention auprès de la communauté, en regard à la problématique des agressions sexuelles.
4. Etablir des mécanismes de concertation et de collaboration entre les intervenant-e-s du milieu.
5. Assumer un rôle d'agent multiplicateur en assurant la présence de l'organisme dans les communautés nord-côtières.

Le tout ne pouvant constituer un établissement au sens de la loi sur les services de santé et les services sociaux.

6 — Autres dispositions (selon le cas)

1. Au cas de liquidation de la corporation ou de distribution des biens de la corporation, ces derniers seront dévolus à un donataire reconnu et exerçant une activité analogue dans la région ou à l'organisme qui parraine le C.A.L.A.C.S.
2. Le Conseil d'administration est composé de cinq (5) administratrices; ce nombre peut être modifié conformément à l'article 87 de la loi sur les compagnies.
3. Le conseil d'administration peut, lorsqu'il le juge opportun, adopter un règlement pour:
 - a) faire des emprunts de deniers sur le crédit de la Corporation;
 - b) émettre des obligations ou autres valeurs de la Corporation et les donner en garantie ou les vendre pour les prix et sommes jugés convenables;
 - c) nonobstant les dispositions du code civil, hypothéquer, nantir ou mettre en gage les biens mobiliers ou immobiliers, présents ou futurs, de la Corporation, pour assurer le paiement de telles obligations ou autres valeurs, ou donner une partie seulement de ces garanties pour les mêmes fins; et constituer l'hypothèque, le nantissement ou le gage ci-dessus mentionné par acte de fidéicomis conformément aux articles 28, 29 et 34 de la loi sur les pouvoirs spéciaux des Corporations, ou de toute autre manière;
 - d) hypothéquer ou nantir les immeubles, ou donner en gage ou autrement frapper d'une charge quelconque les biens meubles de la Corporation ou donner ces diverses espèces de garanties, pour assurer le paiement des emprunts faits autrement que par émission d'obligations, ainsi que le paiement ou l'exécution des autres dettes, contrats et engagements de la Corporation;